



Ville de Fleury-les-Aubrais

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 045-214501470-20260527-DEL2026_029-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

Délibération n°2026_029

3) Adhésion à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES)

L'an deux mille vingt six, le vingt sept mai, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le 20 mai 2026, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Laura PONCELET, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Nicolas AUTISSIER, Mme Mélanie MONSION, M. Mikaël NIZAN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Evelyne PIVERT, M. Mohamed HIRECH, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Edoukou BOSSON, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Grégory ATHENION, Mme Florence LIMOUSI, Mme Barbara NUGOU, Mme Emilie RIDOUX, M. Johan RAFFESTIN, M. Quentin LE MENE, Mme Sophie LOISEAU, M. Maxime VITEUR, M. Anthony DOMINGUES, Mme Martine PELLE, M. Stéphane KUZBYT, M. Bastien FAUCONNIER

Absent·e·s avec procuration :

Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Sonia KOUACHE (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Ramata HANNE (donne pouvoir à M. Mikaël NIZAN), Mme Sandra DINIZ (donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU), M. Rémi SILLY (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR), M. Guillaume BOUTARD (donne pouvoir à Mme Martine PELLE)

Absent excusé :

M. Pierre PAILLASSOU

Mme Emilie RIDOUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux : 35
Nombre de présents : 28
Nombre de conseillers votants : 34

SPORTS

3) Adhésion à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES)

Mme Marilyne COULON, Adjointe, expose

La politique sportive de la Ville constitue un levier essentiel de cohésion sociale, de santé publique et de dynamisme local. Afin d'accompagner au mieux les projets de rénovation d'équipements, de soutien au tissu associatif et de promotion des activités physiques pour tous, il apparaît aujourd'hui indispensable de s'appuyer sur des réseaux d'expertise reconnus au niveau national.

L'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) est, depuis 1997, la principale structure de représentation des collectivités locales auprès du Ministère des Sports, de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et du mouvement sportif (CNOSF). Elle regroupe aujourd'hui plusieurs milliers de communes de toutes tailles.

L'adhésion de notre commune à cette association présente des avantages stratégiques majeurs :

- Une expertise technique et juridique : l'ANDES offre un accompagnement permanent sur les évolutions réglementaires liées à la sécurité des infrastructures, aux normes fédérales et à la gestion des subventions nationales.
- Un espace d'échange et de partage : en intégrant ce réseau, nos élus pourront partager les bonnes pratiques avec d'autres territoires et bénéficier de retours d'expérience sur des thématiques telles que le sport-santé, le sport scolaire ou la transition écologique des équipements sportifs.
- Un poids institutionnel renforcé : faire partie de l'ANDES permet de porter la voix de Fleury-les-Aubrais lors des concertations nationales portant sur le financement du sport et la gouvernance territoriale.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'association en fonction de la strate démographique de la collectivité. Pour Fleury-les-Aubrais, dont la population se situe dans la tranche des 20 000 à 49 999 habitants, le montant de la cotisation pour l'année 2026 est de 512 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'ANDES et de désigner un représentant pour y siéger.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Enfance, Jeunesse, Sport, Culture du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

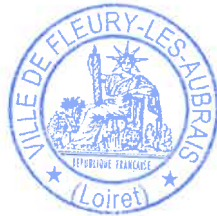
- approuve l'adhésion de la Ville de Fleury-les-Aubrais à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) à compter de l'exercice 2026,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion,

- désigne Madame Marilyne Coulon, en sa qualité d'Adjointe aux Sports et au Handicap, pour représenter la Ville au sein de cette association et participer à ses travaux.

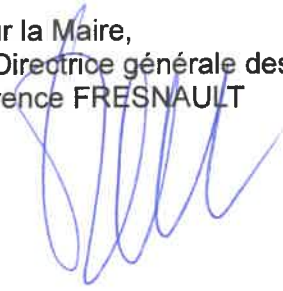
Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 28 mai 2026



Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29/05/2026

Publié le : 29/05/2026

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télerecours citoyens » sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

